



Département de la Gironde Schéma pluriannuel d'accessibilité 2024-2026

06/11/2024



Actions handicap 
Gironde

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1.	POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ	3
1.2.	ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE	3
1.2.1.	ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION	3
1.2.2.	PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DANS LES PROJETS	3
1.2.3.	PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ DANS LES PROCÉDURES DE MARCHÉ.....	4
1.2.4.	RECRUTEMENT / ONBOARDING	4
1.2.5.	TRAITEMENT DES RETOURS UTILISATEURS	4
1.3.	PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE VALIDATION.....	4
1.4.	PÉRIMÈTRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL	5
1.4.1.	RECENSEMENT	5
1.4.2.	ÉVALUATION ET QUALIFICATION	5
1.5.	AGENDA PLANIFIÉ DES INTERVENTIONS	5
1.5.1.	PLANS ANNUELS	5
1.5.2.	PLANIFICATION DES SESSIONS DE SENSIBILISATION	5
2.	Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel.....	7
2.1.	SITE INTERNET OUVERT AU PUBLIC ET PARTENAIRES	7
2.2.	APPLICATIONS	8

1. INTRODUCTION

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous. Cette obligation exige un taux de conformité de 100%.

1.1. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes au sein du Département de la Gironde.

En cette année 2024 de la grande cause départementale « Le Handicap », l'inclusion numérique est un enjeu majeur pour une meilleure compensation du handicap et un gain en autonomie. Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

1.2. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le Département de la Gironde va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

1.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

1.2.2. Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles (voir planning prévisionnel). Ces actions seront assurées en interne par le service Prévention et Handicap de la DRH. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base. Cela concernera notamment les phases de conception et de maquettage avec, quand cela est possible et nécessaire, un audit de ces dernières.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

Au besoin, des sessions de sensibilisations seront établies au début des projets afin que tous les intervenants puissent avoir un regard critique et d'amélioration des outils dans le cadre de leur utilisation par des personnes en situation de handicap.

1.2.3. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause à part entière et participer ainsi à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment. Le niveau de conformité au RGAA sera ainsi demandé dans les réponses ainsi que la déclaration d'accessibilité liée. Une note supérieure à 50% pourra être exigée pour l'obtention du marché ainsi qu'au minima le respect de « 25 critères majeures » proposés par DesignGouv (<https://design.numerique.gouv.fr/outils/audit-rapide/>). Dans le cas d'une non-conformité, totale ou partielle, une présentation des travaux d'amélioration en accessibilité pourra également être demandée.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures sont en cours d'adaptation pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

1.2.4. Recrutement / Onboarding

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

L'accueil des nouveaux arrivants (agents, prestataires, stagiaires, alternants) qui peuvent être amené à s'occuper des logiciels (développement et achat) devront être sensibilisé au RGAA.

Au besoin, des sessions de rappel et/ou de sensibilisation pourront être planifiées pour les nouveaux arrivants et adaptés en fonction de leur fiche de mission. Par exemple, lors d'un recrutement au sein de la DSIN et plus particulièrement pour le développement d'application, la formation sera orienté développement accessible. Tandis que pour des contributeurs, celle-ci sera orienté sur « comment contribuer de manière accessible ».

1.2.5. Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre à ses demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des personnels impliqués.

1.3. Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application (interne ou externe) devra faire l'objet d'un audit lors de la mise en ligne initiale permettant d'établir une note et une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Les sites et applications existants devront également faire l'objet d'un audit de conformité afin d'établir une déclaration d'accessibilité propre à chaque site/application.

Ces audits seront établis en fonction d'une priorisation et sur tout ou partie des critères :

- Sites exposés à l'extérieur et à destination des citoyens : audit complet
- Sites exposés à l'extérieur et à destination des partenaires : audit complet
- Sites internes disponibles pour tous les agents : audit complet

- Sites internes disponibles pour une cible donnée : A définir
- Progiciels disponibles pour tous les agents : A définir
- Progiciels disponibles pour une cible donnée : A définir

A minima, un « audit rapide » devra être établi.

1.4. Périmètre technique et fonctionnel

1.4.1. Recensement

Le Département de la Gironde gère 252 sites internet, extranet, intranet et applications à destination du public ou de ses personnels. La liste complète des sites et applications gérés par le Département de la Gironde est disponible sur demande.

1.4.2. Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

Des évaluations rapides des besoins en accessibilité, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits, ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées.

Ces évaluations portent sur un petit nombre de critères choisis pour leur pertinence en termes d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

1.5. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2024 à 2026.

1.5.1. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique du Département de la Gironde.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2024		
Plan annuel 2025		
Plan annuel 2026		

1.5.2. Portage de l'accessibilité numérique et Planification des sessions de sensibilisation et de formation

Période / Date	Description	Etat
Année 2024	Grande cause départementale "Le Handicap"	Actions de communication grand public – externe et interne
2024 - 2026	Convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	Axe accessibilité numérique : favoriser l'inclusion numérique pour garantir l'accès et les bonnes conditions de travail aux agent·es et agents de la collectivité en situation de handicap
1 ^{er} trimestre	Sensibilisation/Information des managers DSIN aux RGAA (obligation légales et impact pour les agents du Département, les partenaires et les citoyens)	
1 ^{er} semestre 2024	Sensibilisation / Formation aux développements applicatifs accessibles (DGAR/DSIN/SPIN)	
2 nd semestre 2024	Organisation de sessions de sensibilisation aux handicaps par le référent handicap et accessibilité et à l'utilisation des applications par des personnes en situation de handicap avec le concours de membres du groupe actions handicap Gironde	
Année 2024	Labellisation « Numérique Responsable »	
Année 2024	Travaux autour de l'accessibilité des documents en lien avec l'ADAPEI et la MDPH33 (+ formation FALC)	

2. ANNEXE 1 : PÉRIMÈTRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de quatre catégories de sites ou application :

- Les sites internet ouverts au public (sites ou version mobile) ;
- Les sites extranet (sites ou version mobile) ;
- Les sites intranet (sites ou version mobile) ;
- Les applications (sites ou version mobile).

Les indications notées « — » sont inconnues ou en cours de collecte et feront l'objet d'une mise à jour ultérieure.

2.1. Site internet ouvert au public et partenaires

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	Priorité
biblio.gironde.fr	Site	Juin 2022	-	1
Site internet MDPH	Site	Novembre 2022	-	1
Girondehautmega	Site	04/04/2016	—	1
Gironde.fr	Site	10/04/2017	En cours	1
PLAST	Téléservice externe	28/02/2018	—	1
Portail Archives départementales	Site	11/11/2018	—	1
Solutions Solidaires	Site	15/09/2019	En cours de passation	1
Box Gironde	Site	31/12/2014	—	1
Mascaret Collaboratif	Site	15/03/2017	—	1
Scènes d'été	Téléservice externe	15/03/2019	—	1
Gironde & Notaires	Téléservice externe	13/09/2020	—	1
Plate-forme SAAD	Téléservice externe	04/10/2020	—	1
AGUDU	Téléservice externe	10/05/2011	—	1
Portail PEPS33	Téléservice externe	15/06/2014	—	1
Pyla : Portail Partenaires Sécurisé	Site	15/04/2021	—	1

SCULIE	Application métier	15/10/2017	—	1
Conférence des financeurs	Application métier	15/05/2020	—	1
Appel à projets jeunesse	Application métier		—	1
Anim'nature	Application métier		—	1
Jeparticipe.girond e.fr	Site			

2.2. Applications

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	Priorité
WebDélib Citoyens	Application métier	13/08/2012	—	1
Epartenaires	Application métier	12/10/2014	—	1
CAPEGI	Application métier	16/01/2017	—	2
Moodle	Site	03/03/2019	—	1
MEDNUM33	Site	24/04/2019	—	2
Objectif Nage	Application métier	02/06/2019	—	2
Annuaire Interne des Personnels	Application métier	03/07/2011	—	3
Capital Data	Application métier	01/01/2002	—	2
JACCUEILLE	Application métier	11/12/2011	—	3
Téléservice PSC	Application métier	02/06/2013	—	3
Pléiades Gestion administrative	Application métier		—	2
Portail SIG	Application métier	31/12/2018	—	2
Catalogue de services DSIN	Application métier	07/05/2017	—	1
CARTTET	Application métier		—	3

Enquete	Application métier		—	1
JOBDI	Application métier	06/04/2015	—	2
TransScolaire	Site	31/05/2020	—	1
Iodas Web	Application métier	02/06/2013	—	1
AirsDelib	Application métier	12/01/2005	—	2
Grand Angle	Application métier		—	2
ORPE	Application métier	15/02/2015	—	2
Ged-Alfresco	Système applicatif	14/04/2014	—	1
DigDash	Système applicatif	27/07/2014	—	1
ASCOLL	Système applicatif	14/12/2013	—	3